



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Publicité foncière et Enregistrement

La réunion de concertation du 16 septembre 2016 a été l'occasion, pour la CFTC, de revendiquer les points suivants :

- un calendrier des opérations fusions
- l'organisation d'un GT particulier sur l'avenir des BNIPF
- la situation concernant l'information des notaires

La CFTC a rappelé que la formation professionnelle a des répercussions en matière de force de travail dans les services, touchant notamment les délais de publication. Les effectifs doivent être suffisants afin de permettre aux agents de bénéficier d'une formation continue de qualité.

Les directions locales doivent veiller aux conditions de travail des agents, et particulièrement au moment de la mise en place des fusions.

La DG s'est dite préoccupée par la situation de certains SPF. Un travail important a été fait pour apporter des outils méthodologiques aux SPF.

Des discussions ont été engagées avec le conseil notarial pour que ces derniers respectent les engagements pris sur le « 100% télé@ctes ». A défaut, des obligations législatives pourraient être envisagées.

La formation fait partie des moyens d'accompagnements du changement des méthodes de travail. Plusieurs pistes sont également explorées, notamment l'entraide entre SPF, avec un partage d'expérience.

La DG a validé la mise en place d'un GT spécifique sur l'avenir des BNIPF.

➤ **Formation Professionnelle SPF/SPFE/SDE.**

La DG propose une formation croisée afin de mieux connaître le travail des collègues dans le cadre de la mise en place de SPFE, sans que cela implique de pratiquer le métier de l'autre.

Enfin, le parcours de formation doit être complété de vidéo-formation (SPOC : Small Private Online Course) qui a pour but d'enrichir et moderniser l'offre de formation.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Pour la CFTC, le présentiel reste indispensable à une bonne formation. La formation ne peut être en totalité remplacée par l'e-formation ou des vidéos-formations. De plus, les e-formations ne sont pas toujours suivies dans de bonnes conditions, beaucoup de sites ne disposant pas de salle dédiée, obligeant alors les agents à les suivre sur leur poste de travail, avec tous les inconvénients que cela entraîne. Il a été demandé également que les vidéos-formations généralistes qui seront réalisées sur les différents métiers de la DGFIP soient accessibles à tous.

La DG a souscrit à l'idée de mettre en libre accès les vidéos généralistes, afin que chacun puisse connaître le métier des autres.

➤ **Etat d'avancement du rattachement de l'enregistrement dans les SPFE/SDE**

FIDJI –Enregistrement :

Une première version de FIDJI-enregistrement doit être livrée le 24 octobre 2016 et sera accessible à partir du portail métier " mes applications ". D'autres versions seront livrées d'ici la fin de l'année, avec plusieurs autres fonctionnalités.

Recouvrement des créances patrimoniales :

L'enregistrement suivra au départ les mêmes règles que les SPF, mais à terme le recouvrement devrait être automatisé.

Le recouvrement des amendes pour paiement par chèque ou par virement continuera à être pris en charge par les SIE, les amendes étant assimilées à des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (TCA).

Pour la CFTC les amendes devraient suivre le SPF ou le service amendes car ce sont des amendes particulières différentes de la TCA.

➤ **Transfert de la BNIPF de la DRESG vers le SDNC**

Un collègue de cette brigade est venu témoigner de sa spécificité. Si les brigadiers relèvent de la DRESG actuellement, nombreux sont ceux qui vivent en province et s'inquiètent de savoir si une régionalisation est prévue.

Compte tenu de ce maillage territorial, la question se pose également sur les éventuelles suppressions de poste et les règles de priorité dont bénéficieraient les agents.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Actuellement, un système de remboursement de frais existe, avec notamment la possibilité d'obtenir des avances. Lors du transfert du budget de la BNIPF, il faudra veiller à ce que le transfert de budget se fasse afin que les règles en matière de remboursement ne changent pas.

La DG a pris note de ces observations et a déclaré que le transfert de la Brigade serait une bonne occasion de revoir la doctrine d'emploi. La BNIPF doit voir ses missions évoluer afin d'être mieux ciblées et ne pas se cantonner à un simple renfort. Le transfert de la BNIPF au SDNC est faite dans le cadre d'une logique métier, la BNIPF et le cadastre étant gérés par le bureau GF-3B.

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un pôle de soutien en expertise.

La CFTC veillera à ce que la DG réponde à tous les points d'inquiétude soulevés par les agents de la BNIPF, qui ne doivent pas subir, à l'occasion de ces restructurations, une diminution de leurs droits.

- Modalités de travail sur les bases FIDJI (SPF/SPFE), concentration des bases, gestion conjointe et entraide.

Concentration des bases :

La migration des bases FIDJI de chacun des SPF se fera par concentration et non par fusion des bases, sur un seul serveur national depuis chaque MMA. Le plan de déploiement 2016 a déjà été communiqué, celui de 2017 est à venir. Toutes les migrations devraient être terminées d'ici fin 2017 à l'exception des DOM prévues pour 2018.

Gestion conjointe :

Le module "gestion conjointe" donnera la possibilité aux SPF situés sur un même site d'accéder à toutes les bases du site, avec la possibilité de faire des mises à jour. Ce module permet la gestion conjointe de 2 ou 3 sites dans le cadre d'un intérim de chef de service mais également l'entraide entre les SPF d'un même site qui présentent des délais de publication différents.

Expérimentation de l'entraide :

Une expérimentation d'entraide entre SPF situés sur des sites différents (dans un même département ou entre des départements différents) a été lancée sur la base du volontariat des directions. Un bilan de cette expérimentation sera fait. La DG a tenu à souligner que les $\frac{3}{4}$ des départements étaient volontaires, ce qui représente la moitié des SPF.

La CFTC s'inquiète des possibles allongements de temps de connexion et des

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



problèmes d'accessibilité à l'application. A cela, il faut ajouter l'impact de l'augmentation importante des charges de travail des chefs de services qu'un intérim, souvent prévu sur une longue période et sur plusieurs services, peut entraîner.

La DG a apporté quelques réponses, notamment sur l'amélioration de la disponibilité du serveur local par rapport aux actuelles MMA vieillissantes. Le temps de réponse sur serveur fait l'objet d'une surveillance toute particulière.

Concernant les intérim, la DG ne voit pas de problématique particulière, les intérim ayant toujours existé.

Le processus d'entraide se fera en concertation entre les chefs de services qui valideront l'organisation à mettre en place et les méthodes de travail à utiliser. Un protocole national sera mis à la disposition des directions, permettant d'uniformiser le processus d'entraide.

L'évolution de la gestion des habilitations va être examinée afin qu'elles soient gérées par MADHRAS uniquement (allègement de cette gestion).

➤ Fusion des SPF, pré-requis techniques et organisationnels

La fusion juridique de plusieurs SPF doit faire l'objet d'une publication au Journal officiel.

La " fusion informatique " des bases est un pré-requis à la mise en place d'une seule structure.

Le deuxième pré-requis consiste à avoir indexé l'ensemble des fiches de personnes morales.

Enfin, la fusion de deux SPF nécessite que les services aient un délai de publication identique.

La DG prévoit que l'ensemble des fusions sera terminé d'ici l'été 2018. Les fusions se feront 2 par 2 (ainsi pour fusionner 3 services, deux SPF seront d'abord fusionnés afin de constituer un seul service, avant de fusionner le troisième).

Les bases FIDJI étant concentrées et non fusionnées, l'ensemble des anciennes bases devront être consultées lors des demandes de renseignement.

La CFTC a demandé à ce que la DG soit vigilante sur les services qui ont un délai de publication et une charge d'indexation importants. En effet, dans un tel contexte, une restructuration est génératrice de risques psycho-sociaux générés par la pression et la surcharge de travail.

➤ Accès direct des notaires au fichier immobilier (SPF/SPFE) point de situation

Les demandes de renseignements représentent 15 à 20 % du temps de travail des SPF. L'accès des notaires au fichier immobilier permettra d'alléger ce travail. En contrepartie, à terme, les réponses aux demandes de renseignements pourront être directement intégrées dans les actes notariés, ce qui améliorerait la qualité de service rendu.

L'expérimentation portera dans un premier temps sur les réquisitions réelles personnelles, et

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



sera effectuée en “ double commande ” (c’est à dire en dématérialisé et sous format papier) afin de s’assurer que la délivrance de renseignements est complète et correcte.

La CFTC a alerté la DG sur les gains de productivités attendus. En effet, la mise en place de cet accès peut faire basculer la charge de travail de la délivrance de renseignement vers une assistance des notaires (augmentation significative des demandes de renseignements téléphoniques, courriels à caractère technique). Ce phénomène existe aujourd'hui dans le cadre de la mise en place obligatoire des téléprocédures chez les professionnels.

L’adhésion des notaires au nouveau système ne sera pas forcément immédiate compte tenu des délais de délivrance des fiches de renseignements très courts.

La CFTC DGFIP a appelé la DG à ne pas anticiper les suppressions d’emplois suite à la mise en place de cet accès. Les agents ne doivent pas subir une baisse de la qualité de leurs conditions de travail suite aux restructurations qui leur sont imposées.

La CFTC a trouvé que lors de ce GT, si de nombreux points ont été étudiés par la DG sur les fusions des SPF, ceux concernant l’enregistrement l’ont été beaucoup moins (que ce soit sur la mise en place des SDE ou les fusions SPFE). La CFTC souhaite donc que les questions concrètes qui vont se poser lors des restructurations des services de l’enregistrement soient également examinées avec soin dans le cadre des futures rencontres.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com